

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

### 19. Projet de réhabilitation de la maison forestière.

La commune de Boisseuil est propriétaire d'une maison dont l'acquisition a été motivée pour en faire une maison forestière qui sera mise à disposition de l'association communale de chasse agréée pour réaliser ses activités.

La partie mise à disposition située au rez-de-chaussée nécessite des travaux d'agencement et de remise aux normes qui doivent être réalisés par la commune. Il s'agit de la mise en place d'un plancher hourdi avec poutrelles et de travaux liés à la toiture finition pignon, pose d'ardoise, gainage de cheminée existante).

Le montant des travaux s'élève à un montant prévisionnel de 9 593 € TTC.

Par ailleurs, pour ce projet la commune déposera une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) et auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver le projet de réhabilitation de la maison forestière de Boisseuil,**
- **d'autoriser le maire à signer les différents devis à intervenir,**
- **d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs cités dans la présente délibération,**
- **d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**
- **d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

